

Règlement

LES COURSES

Le Grand Tour de l'Abaca " **GTA** " tracé sur un circuit de 21 Km avec un D+ de 550 m.
La Boucle du Chêne Vert " **BCV** " tracé sur un circuit de 14 Km avec un D+ de 250 m.
Le Petit Tour de la Cheminée " **PTC** " tracé sur un circuit de 7.5 Km avec un D+ de 120 m.
Le départ et l'arrivée des trois parcours se situent au stade de Cherves-Richemont.
Les parcours seront tracés au sol (selon nécessité), ainsi qu'un fléchage et ru-balise placés en hauteur tout le long des itinéraires.

CONDITIONS D'INSCRIPTION*

Les courses sont ouvertes aux femmes et hommes, licenciés ou non, âgés de 16 ans au minimum pour le Trail " **BCV** " et " **PTC** ", âgés de 18 ans au minimum pour " **GTA** ".
Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un " Pass' J'aime Courir " délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, uniquement, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition,
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Tarif des inscriptions:

- Le **GTA** : 14 €
- La **BCV** : 11 €
- Le **PTC** : 8 €

Inscription possible sur bulletin d'inscription avec paiement uniquement par chèque bancaire 'à l'ordre de Team Ouins Ouins) en téléchargeant le formulaire sur notre site : teamouinsouins.com.
Inscription en ligne sur le site ikinoa.com.

En s'acquittant de son inscription, chaque compétiteur reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepte. L'inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit.
Le 16 mai 2020 sera la date limite des inscriptions en ligne et le 10 mai 2020 par courrier postal.
Les inscriptions de dernière minute seront possibles la veille de l'épreuve dans la limite des places disponibles (majoration à 17 euros pour le " **GTA** ", à 14 euros pour la " **BCV** " et 11 euros pour le " **PTC** ").

MODIFICATION / ANNULATION

Le GRAND TRAIL DE LA FOLLE BLANCHE aura lieu par tous temps mais en cas d'événement majeur (tempête, intempéries...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, d'arrêter ou même d'annuler les épreuves et ceci sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à l'organisation ou ses représentants.

HORAIRES

Le GRAND TRAIL DE LA FOLLE BLANCHE est organisé le dimanche 17 mai 2020 comme suit :

Retrait des dossards, le samedi 16 mai de 10h à 19h00 chez **Intersport Cognac** et le dimanche 17 mai à la salle multifonctions de Cherves-Richemont de 7h à 8h30 pour le **GTA**, jusqu'à 9h pour le **BCV** et 9h30 pour le **PTC**.

Les départs et arrivées auront lieu au stade :

- Départ du Trail " **GTA** " 21 Km prévu à 9h00
- Départ du Trail " **BCV** " 14 Km prévu à 09h30
- Départ du Trail " **PTC** " 7.5 Km prévu à 10h00

Présence des concurrents au plus tard 15 mn avant le départ des courses dans le sas de départ pour rappel sur les consignes et informations utiles juste avant le départ de toutes les courses.

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Tous les participants ont obligation de courir avec la puce à la chaussure, sous peine de ne pas être classé. En cas de perte ou dégradation, il sera redevable de la somme de 18€. En cas d'abandon, il se chargera de la restituer à un personnel de l'organisation.

Les courses n'exigent pas d'équipements spécifiques.
Les bâtons de marche seront INTERDITS pour toutes les courses.

SECOURS

Un véhicule de secours avec une équipe de secouristes et un médecin seront basés dans la zone départ/arrivée.

BARRIÈRES HORAIRES

La limite horaire à l'arrivée sur toutes les courses est fixée à 14h00. Les compétiteurs arrivant en dehors de ce délai ne seront pas classés et mis hors course.
Des vétérinaires de fermeture de courses, assureront la sécurité et le contrôle pour le GTA la BCV et le PTC.

RAVITAILLEMENTS

Des ravitaillements seront prévus comme suit :
3 Ravitaillements (5ème, 10ème et 16ème km) pour le GTA, 2 (5ème et 9ème km) pour la BCV et 1 (4ème) pour le PTC.
Ravitaillement à l'arrivée pour les 3 courses.

Le ravitaillement sauvage, par tous moyens et non prévu par l'organisation, est interdit (ex : VTT.. etc.)

CONSIGNES PARTICULIÈRES

(possibilité de contrôle)
Afin de préserver la nature (faune et flore), les déchets sont à jeter dans les poubelles prévues à cet effet. Les chiens sont interdits.
Il est interdit de quitter le parcours balisé sous peine de disqualification. Il est demandé aux coureurs de respecter le code de la route.

DOPAGE

Les participants aux courses running s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport et le Règlement fédéral de lutte contre le dopage.

ASSURANCES

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile et dégage son entière responsabilité pour tout incident, accident, dommage corporel ou matériel pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

RÉCOMPENSES

La proclamation des résultats et la remise des prix se feront au stade à l'issue de chacune des courses.

Sur les 3 courses : aux 3 premiers Femmes et Hommes de chaque course et aux premiers Femmes et Hommes de chaque catégorie.

L'entreprise, L'association ou le groupe le plus nombreux sera également récompensé.

DROIT A L'IMAGE

Chaque participant autorise l'organisation ainsi que les ayant-droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation sur lesquelles il pourrait apparaître.

* Nota : Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelques motifs que ce soit. Toute personne rétrocède son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard doit être mis à l'avant et entièrement visible durant toute l'épreuve sous peine de disqualification. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.